

Objet : Contrat de Ruralité priorisation 2020

Par suite d'une convocation en date du 29 novembre 2019, les membres composant le Conseil syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras se sont assemblés en la Mairie de Villard Saint Pancrace le 11 décembre 2019 sous la présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28). Le quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, le Conseil syndical a de nouveau été convoqué en date du 11 décembre 2019, les membres composant le Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras se sont assemblés en la Mairie de Villard Saint Pancrace le 16 décembre 2019 sous la présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Max BREMOND

Etaient présents, absents, excusés, ou représentés :

	Titulaires	Suppléants	
Communauté de comm	unes du Briançonnais - 5 Voix		
Maurice DUFOUR	Absent	Francine DAERDEN	Présente
Gérard FROMM	Absent	Sébastien FINE	Présent
Pierre LEROY	Présent	Romain GRIZKA	Absent
Thierry BOUCHIE	Présent	Éric PEYTHIEU	Absent
Martine ALYRE	Présente	Jean Pierre SEVREZ	Absent
Communauté de comm	unes du Guillestrois Queyras – 4 v	oix	
Christian LAURENS	Pouvoir à Max BREMOND	Valérie GARCIN EYMEOUD	Absente
Bernard LETERRIER	Absent	Dominique MOULIN	Présent
Serge LAURENS	Absent	Maxime BERARD	Absent
Max BREMOND	Présent	Jean Louis BERARD	Absent
Communauté de comm	unes du Pays des Ecrins -2 voix		
Serge GIORDANO	Présent	Cyrille DRUJON D'ASTROS	Absent
Gérard GUIMBERT	Absent	Jean-Robert RICHARD	Absent

Vu

La demande de la préfecture a ce que le PETR priorise les projets.

CONSIDERANT

Que le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras est le chef de file du contrat et qu'en ce sens il doit se prononcer sur la programmation ;

Le comité de technique du 26 novembre 2019 sur la programmation 2020 et cela en présence des techniciens de l'Etat, du département, du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras et des 3 EPCI ;

Le retour des EPCI sur les tableaux de projets concernant leur territoire.





DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES ARRONDISSEMENT DE BRIANCON

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS

Conseil syndical n°24 du : 16 décembre 2019

Délibération n°: 2019.037

Page 2 sur 2

Objet : Contrat de Ruralité priorisation 2020

APRES EN AVOIR DELIBERE ET VOTE PAR :

Nombre de membres en exercice		11	Nombre de suffrages		9
Nombre de membres présents		8	Nombres de membres représentés		1
Nomb	re de suffrages expri	més		9	
Pour	9	Contre	0	Abstention	0

LE CONSEIL SYNDICAL

Décide de prioriser de la programmation 2020 du contrat ruralité selon les retours des EPCI;

Autorise le Président à signer tous documents, conventions, actes en lien avec décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil syndical.

Le Président, Pierre LEROY

